Conditions Générales 3M Belgium NV / SA

1. Général
Sauf dérogation expresse et écrite convenue entre 3M et le client, les présentes conditions générales s'appliquent à tous les dossiers, listes de prix, annonces, propositions, offres, ainsi qu'à tous les contrats qui sont conclus par écrit, par Internet, électroniquement ou oralement entre 3M ou une de ses filiales (ci-après "3M") et le client et à toutes les négociations qui sont menées entre les parties. 3M rejette expressément l'application des conditions générales ou spéciales du client.

2. Offres
Sauf dérogation expresse écrite, nos offres sont sans engagement et sont susceptibles d'être révisées à tout moment.

3. Prix
Les prix figurant sur nos listes de prix, offres et confirmations de commande sont purement indicatifs et peuvent être modifiés par 3M sans préavis dès lors qu'aucun contrat n'a été conclu. Nos prix s'entendent hors taxes, frais d'expédition, d'assurance et d'installation. Nous pouvons être amenés, à tout moment, à ajuster les prix compte tenu des taux de change, droits de douane, frais d'assurance, de transport et coûts d'achat des composants et services.

4. Conditions de livraison
Les quantités à livrer devront nécessairement correspondre à nos quantités standard d'emballage, connues par le client.

5. Délai de livraison
Le délai de livraison et d'exécution stipulé n'est qu'indicatif Il commence à compter de la réception par 3M de la commande régulière et complète. Le délai est, en tout cas, prorogé en cas de retard dans l'envoi par le client de documents et renseignements nécessaires à la bonne exécution de la commande, même si le client n'est pas responsable de ce retard. La non-observation du délai stipulé ne peut en aucun cas donner lieu à l'annulation d'une commande ou du contrat ni à aucune indemnité. Nous nous réservons expressément le droit de procéder à des livraisons partielles constituant autant de ventes partielles. En aucun cas pareille livraison partielle ne pourra justifier le refus de paiement des produits livrés. 3M n'est pas tenu responsable pour non-livraison ou retard de livraison. Le dépassement du délai de livraison ne décharge pas le client de ses obligations.

6. Responsabilités
Au cas où les produits livrés seraient endommagés ou incomplets, en cas d'erreur ou de tout autre défaut de conformité, le client est tenu de refuser les produits ou de les accepter moyennant réserve écrite. Toute réclamation relative aux produits livrés doit nous parvenir par écrit dans un délai de cinq jours ouvrables suivant leur réception, indiquant le numéro de la note d'envoi. À l'expiration de ce délai, le produit sera réputé définitivement accepté par le client et aucune réclamation ne sera prise en considération. Notre garantie se limite à la qualité de nos produits. Si le produit est défectueux, notre obligation se limite, quelles que soient les conséquences de ce défaut, dans tous les cas à la réparation ou à l'échange pur et simple des produits défectueux - le choix entre réparation et échange étant à notre seule appréciation -, à l'exclusion expresse de toute indemnisation généralement quelconque envers le client ou des tiers, sauf en cas de faute volontaire de notre part. Les coûts de télécommunication sont à la charge du client. La garantie est valable si les produits livrés sont utilisés en bon père de famille, suivant les conditions de l'offre ou dans les conditions normales d'utilisation mentionnées dans les catalogues, notices et manuels mis à la disposition du client. En aucun cas notre responsabilité contractuelle ou extracontractuelle ne peut être engagée en raison de dommages causés aux personnes et aux biens autres que les produits livrés ou les produits qui font l'objet de notre prestation de services. Au contraire, le client devra nous couvrir contre tout recours formé par quiconque, au cas où notre responsabilité viendrait à être mise en cause pour le fait du produit fourni par nous en exécution du présent contrat. Ces dispositions s'appliquent également lorsque, pour un motif quelconque, nos techniciens interviennent ou sont intervenus, soit directement, soit par conseils ou autrement, dans la recherche du produit à employer, dans son traitement, ou dans son utilisation. Les recommandations et/ou les assurances données dans nos fiches d'information ou dans celles émanant de Sociétés de notre groupe ne dérogent en rien aux dispositions qui précèdent et n'engagent pas notre responsabilité. Aucune action du client, pour quelque cause que ce soit, ne pourra être intentée à notre encontre plus d'un an après la survenance du fait sur lequel elle repose.

7. Livraisons et risques
La livraison est réputée effectuée au moment du départ de nos entrepôts. Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du client, même lorsqu'elles sont expédiées franco destination.

8. Force majeure
En cas de force majeure, les obligations de livraison et autres obligations de 3M sont suspendues. Dans ce cas, 3M livre ses produits ou exécute ses obligations dans la mesure du possible. Sont considérés comme cas de force majeure, sans que cette liste soit limitative, la guerre, la mobilisation, le blocus, les grèves totales ou partielles, lock-out, émeutes, épidémies, catastrophes naturelles, défense d'importation ou d'exportation, bris de machines, maladie du personnel, incendies, explosions et toutes causes empêchant la livraison régulière par nos fournisseurs des matières premières, combustibles et approvisionnement, la production normale, l'expédition ou le transport, ainsi que tous événements similaires généralement quelconques survenant dans le chef de 3M ou de ses sous-traitants et fournisseurs. Si le cas de force majeure dure plus de 2 mois, le présent contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre partie, sans indemnité.

9. Réclamations et renvois
a. Les réclamations autres que celles concernant les vices cachés, ne seront pas acceptées si les produits ont été manipulés, si le client a modifié de quelque façon que ce soit le produit sans l'assentiment spécial écrit et préalable de 3M, ou si les réclamations n'ont pas été signalées par écrit à 3M dans les 5 jours ouvrables suivant la réception des produits. 3M se réserve le droit de choisir entre le remplacement des produits refusés à juste titre et le remboursement du prix d'achat. b. Aucun produit ne peut être renvoyé sans l'autorisation écrite de la direction. Une telle autorisation n'entraîne aucune reconnaissance par 3M que les produits renvoyés sont défectueux ou non conformes. En tout état de cause, le produit renvoyé voyagera aux risques et périls du client. Le renvoi sera fait franco nos locaux.

10. Revente
Le client est autorisé à revendre les produits uniquement s'il en est devenu propriétaire conformément aux dispositions du présent contrat. Les produits ne pourront être revendus que dans leur emballage d'origine, sans aucune modification. En cas de revente par notre client, notre responsabilité ne pourra jamais dépasser celle prévue aux articles 6, 7 et 9.

11 Propriété intellectuelle
3M se réserve expressément la propriété de tous ses droits de propriété intellectuelle, notamment les brevets, marques, noms de commerce, droits d'auteur, dessins, modèles et savoir-faire. Tous les droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive de 3M. 3M peut à tout moment interdire l'usage et/ou affichage de ses propriétés intellectuelles.

12 Paiement

a. Toutes sommes dues à 3M sont payables dans les 30 jours à compter de la date de la facture sans ristourne, retenue ou compensation. b. Aucun paiement effectué auprès des membres de notre personnel ou de nos représentants n'est libératoire à notre égard, s'il n'est accompagné d'un reçu délivré par notre comptabilité. Nous nous réservons le droit soit de renoncer à une commande qui n'aurait pas fait l'objet de pareille ratification soit de ratifier à tout moment pareille commande. c. Toute réclamation relative à une facture doit nous être adressée par recommandé avec mention de la date et du numéro de la facture dans un délai de cinq jours ouvrables suivant sa réception, laquelle est présumée réalisée dans un délai de trois jours ouvrables suivant la date portée par la facture. A l^expiration de ce délai, la facture sera réputée définitivement agréé par le client et plus aucune réclamation ne sera recevable. Une réclamation ne peut en aucun cas justifier une suspension du paiement. d. En cas de non-paiement à l'échéance d'une facture, mais également en cas de contestation d'une lettre de change refusée, de demande de concordat amiable ou judiciaire, de sursis de paiement, ou tout autre fait pouvant impliquer l'insolvabilité du client, l'ensemble des créances à échoir dont disposerait 3M deviendront immédiatement exigibles. e. Toute facture ou invitation de paiement impayée à son échéance sera majorée de plein droit et sans mise en demeure du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour calendrier du semestre en question, majoré de huit points, tout mois commencé étant dû et d'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de € 75. f. En cas de défaut de paiement à l'échéance, il est expressément convenu entre les parties, sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire, qu'il nous est loisible de reprendre les marchandises fournies. Le client étant tenu en ce cas de tous dommages et intérêts tant pour pertes et/ou dépréciations du produit, que pour toutes autres causes. g. Par dérogation à l'article 1256 du Code Civil, et dans tous les cas de paiements échelonnés, ceuxci seront imputés de la façon suivante: (I) tout d'abord sur les dépenses ; (II) ensuite sur le montant dû à titre de clause de dédommagement article 11(e); (III) ensuite sur les intérêts et puis seulement (IV) sur le principal, frais, taxes, etc. h. Le non-exercice par nous d'un ou plusieurs droits prévus dans cet article n'emporte pas renonciation de notre part à l'exercice des autres droits prévus dans cet article. i. Pour faciliter la facturation dans le cas de plusieurs envois, nous pouvons envoyer des factures groupées. j. Pour toute commande inférieure ou équivalente à un montant de € 500 net, les frais administratifs peuvent être portés en compte. Le montant de ces frais s'élève à € 20. k. La création ou l'acceptation d'une lettre de change ou de tout autre titre négociable n'entraîne pas une novation ou une dérogation aux présentes conditions générales.

13. Réserve de propriété

Les produits restent la propriété de 3M jusqu'à ce que le client ait exécuté l'ensemble de ses obligations contractuelles, notamment le paiement de la totalité de leur prix de vente et tous les frais accessoires (frais, taxes, indemnités dues, intérêts de retard échus…). Jusqu'à ce moment, le client doit assurer et entreposer les produits séparément et s'interdit expressément de céder des produits livrés, et notamment d'en transférer la propriété, de les modifier, de les louer, de les mettre en gage ou de les affecter à quelque sûreté ou privilège que ce soit et 3M est à tout moment en droit de reprendre ou d'exiger le retour de ses produits et le client sera en outre tenu responsable de toute dégradation qu'ils auraient subie par rapport à l'état neuf. En cas de saisie des produits, concordat ou faillite, le client est tenu de nous en aviser sans délai. Pour autant que de besoin, la clause qui précède est réputée être réitérée préalablement à chaque livraison. Le client s'engage par ailleurs à prévenir 3M sans délai par recommandé lorsque: (I) un tiers saisit les produits (ou une partie des produits) ou fait valoir des revendications sur ces produits; (II) une demande de faillite est introduite ou une cessation (provisoire) de paiement est demandée; ou (III) si le client se trouve en état d'insolvabilité notoire. En cas de saisie, de faillite ou de cessation (provisoire) de paiement ou en cas d'insolvabilité notoire, vous devrez présenter immédiatement tous les documents concernant les produits à l'huissier de justice saisissant, au curateur ou à l'administrateur, et renvoyer ceux-ci à l'article 13 des présentes conditions.

14. Suspension et résiliation

En cas d'inexécution ou d'exécution hors délai de toute obligation vis-à-vis de 3M, ainsi qu'en cas de faillite ou de demande de concordat (autre que par 3M), de cessation (provisoire) de paiement, d'immobilisation ou de liquidation de votre entreprise, ou si vous devez être mis sous curatelle ou sous administration, ou si vous vous trouvez en état d'insolvabilité notoire, toutes les créances de 3M seront directement exigibles et 3M aura le droit, sans mise en demeure ni intervention judiciaire: (I) de suspendre l'exécution de tout contrat jusqu'à ce que le paiement soit suffisamment garanti; et/ou (II) de suspendre toutes ses propres obligations de paiement éventuelles; et/ou (III) de résilier entièrement ou partiellement chacun de ses contrats avec vous; tout ceci, sans préjudice des autres droits de 3M, en vertu de tout contrat avec vous, et sans que 3M ne soit tenue à aucune indemnité. De plus, toute autre somme qui reste due ainsi que les lettres de change encore en cours et les frais de recouvrement deviennent immédiatement exigibles.

15. Général

Les présentes conditions générales sont sujettes à des modifications. 3M avertit les clients de l'existence de ces modifications par un avis sur son site Internet http://www.3M.be , sur la facture, par e-mail ou par demande écrite. Une disposition des conditions générales légalement nulle ou inapplicable n'enlève rien à la validité des autres dispositions. Cette disposition sera modifiée par une clause appropriée.

16. Loi applicable et Compétence judiciaire

Le présent contrat est régi par le droit belge. Toute contestation relative à son interprétation, son exécution et sa résiliation qui ne peut être résolue à l'amiable sera tranchée par les Tribunaux de Bruxelles, ou le cas échéant par la Justice de Paix de Bruxelles, 1er Canton. Le vendeur a cependant la faculté de porter les actions en justice devant le Tribunal du domicile du débiteur. La Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises n'est pas applicable à ce contrat.